



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Recueil des empreintes

POUR LES DEMANDES DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE UNIQUEMENT

AVERTISSEMENT : La numérisation des empreintes digitales et leur enregistrement dans la base « Titres électroniques sécurisés » (TES) protège contre l'usurpation d'identité, notamment en cas de perte ou de vol du titre. En l'absence de numérisation des empreintes, la transmission dématérialisée de ces données au service instructeur est impossible, conduisant ainsi à l'allongement du délai de délivrance de la carte nationale d'identité.

Je refuse qu'il soit procédé à la numérisation de mes empreintes digitales lors du dépôt de ma demande de carte nationale d'identité et à leur enregistrement dans la base TES.

Je suis informé(e) qu'en conséquence, conformément à l'article 4-3 du décret n° 55-1397 du 22 octobre 1955, mes deux empreintes digitales seront recueillies sur le présent formulaire et conservées de manière sécurisée par le service instructeur de ma demande pendant la durée prévue aux dispositions du cinquième alinéa du même article (20 ans pour un majeur et 15 ans pour un mineur).

Nom :

Prénom(s) :

Né le A.....

Partie complétée par l'administration :

Numéro de la demande :

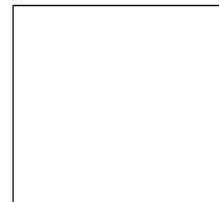
Lieu de dépôt de la demande :

Date de dépôt de la demande :

Empreinte de la main gauche (index)



Empreinte de la main droite (index)



Si une autre empreinte a été prise, précisez, pour chaque main, s'il s'agit :

du majeur

de l'annulaire

du majeur

de l'annulaire

Signature du demandeur :

Date :

(ou du représentant légal)